

## 7.1 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

En 2021, le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** accélère en valeur (+ 4,0 %) dans un contexte de fort rebond de l'économie après une année 2020 marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 (le PIB progresse de 8,2 % en valeur après un repli de 5,2 % en 2020) ► **figure 1**. Cette évolution est plus rapide que la dynamique d'avant-crise (+ 1,8 % en moyenne annuelle sur la période 2009-2019) et que celle de l'année 2020 au cours de laquelle sa progression avait été plus limitée (+ 1,1 %). Dans le même temps, le prix de la dépense de consommation finale des ménages accélère (+ 1,6 % en 2021, après + 0,9 % en 2020 et + 0,8 % en 2019). Le **pouvoir d'achat du RDB des ménages** augmente donc de 2,3 % en 2021.

Les différentes composantes du RDB évoluent de façon très contrastée. Sous l'effet du rebond de l'activité économique en 2021, les revenus bruts d'activité progressent fortement (+ 7,2 %), avec une hausse à la fois des salaires et traitements bruts (+ 7,4 %) et des revenus mixtes des entrepreneurs individuels (+ 6,0 %) ► **figure 2**. Les revenus du patrimoine, qui recouvrent des loyers perçus par les ménages propriétaires-bailleurs, les **loyers imputés** et les revenus financiers, augmentent de 3,5 %, en raison principalement du fort rebond des dividendes distribués par les entreprises. En revanche, alors qu'elles augmentaient tendancielllement depuis plusieurs décennies, les prestations sociales versées en espèces aux ménages diminuent en 2021 (- 1,5 %). Cette baisse s'explique notamment par l'extinction progressive de plusieurs dispositifs de politique publique mis en place lors de la crise sanitaire (aides exceptionnelles de solidarité,

indemnisation de l'activité partielle), mais aussi par l'amélioration de la conjoncture économique et de la situation sanitaire (diminution des prestations chômage et maladie). Les impôts prélevés sur les revenus et les patrimoines (impôts sur le revenu, contribution sociale généralisée – CSG, etc.), les cotisations sociales employeurs et les cotisations sociales à la charge des salariés augmentent (respectivement + 3,7 %, + 7,1 % et + 6,7 %), du fait de la progression des revenus d'activité des ménages, et pèsent sur le RDB des ménages.

Ces évolutions ne tiennent pas compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages. Pour approcher une mesure plus individuelle du pouvoir d'achat, il faut rapporter l'évolution du RDB des ménages à celle des **unités de consommation (UC)**. En 2021, le pouvoir d'achat du RDB par UC augmente de 1,9 % après une diminution de 0,3 % en 2020 et une progression de 2,0 % en 2019. Il est également possible de calculer un pouvoir d'achat **arbitrable** par UC en retirant du revenu disponible les **dépenses pré-engagées**, c'est-à-dire celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses liées au logement dont l'électricité et le combustible ou dépenses de télécommunication par exemple). Depuis 1975, le pouvoir d'achat arbitrable par UC a augmenté plus modérément que le pouvoir d'achat du RDB par UC (+ 0,6 %, contre + 0,8 % en moyenne annuelle) ► **figure 3**. Ce décrochage a pu entraîner un décalage entre le ressenti des ménages et l'évolution de leur niveau de vie. Néanmoins, depuis 2014, le pouvoir d'achat arbitrable progresse légèrement plus vite que le pouvoir d'achat du RDB. ●

### ► Définitions

Le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** est le revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il correspond donc aux revenus primaires (revenus d'activité et revenus de la propriété) majorés des prestations sociales en espèces et diminués des cotisations et des impôts versés.

L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB corrigée de l'évolution des prix des dépenses de consommation des ménages.

Le **revenu arbitrable** est obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible.

**Loyers imputés, unité de consommation, dépenses pré-engagées** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2021 – Fort rebond de l'activité et hausse du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première* n° 1904, mai 2022.

## ► 1. Revenu disponible, revenu arbitrage des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Revenu disponible brut (en milliards d'euros)</b>	<b>a 1 388,1</b>	<b>1 430,8</b>	<b>1 479,6</b>	<b>1 495,8</b>	<b>1 554,9</b>
Dépenses de consommation pré-engagées	b 404,9	415,8	426,6	426,2	444,8
Revenu arbitrage	a - b 983,2	1 015,1	1 053,0	1 069,5	1 110,2
<b>Évolutions (en %)</b>					
<b>Revenu disponible brut</b>	<b>2,6</b>	<b>3,1</b>	<b>3,4</b>	<b>1,1</b>	<b>4,0</b>
Revenu arbitrage	2,9	3,2	3,7	1,6	3,8
Indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages	0,8	1,7	0,8	0,9	1,6
Indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que pré-engagée	0,9	2,0	0,9	1,3	1,6
<b>Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages<sup>1</sup></b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>2,6</b>	<b>0,2</b>	<b>2,3</b>
Pouvoir d'achat arbitrage des ménages <sup>2</sup>	1,9	1,2	2,8	0,2	2,1
Nombre d'unités de consommation	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4
<b>Pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation<sup>1</sup></b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>2,0</b>	<b>- 0,3</b>	<b>1,9</b>
Pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation <sup>2</sup>	1,3	0,6	2,2	- 0,2	1,7

1 L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2 L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non pré-engagées des ménages.

**Lecture :** en 2021, le revenu arbitrage des ménages progresse de 3,8 % en valeur par rapport à 2020.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

## ► 2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages en 2021

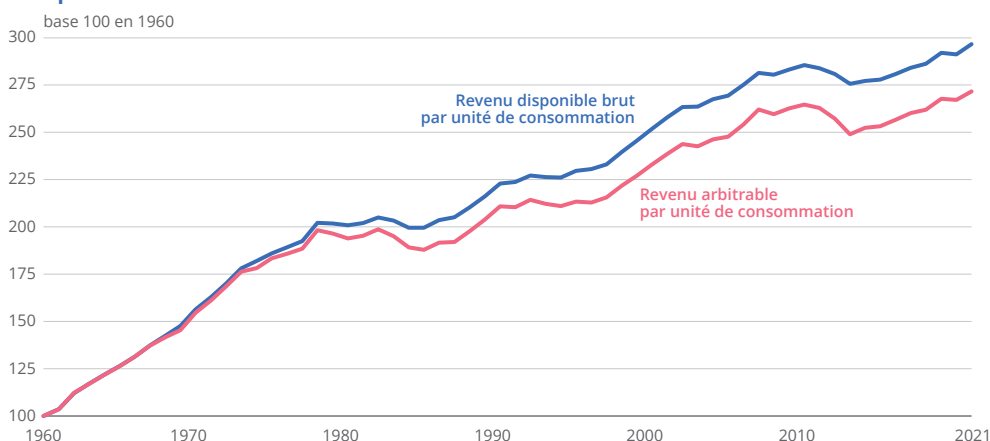
		Montant (en milliards d'euros)	Part dans le revenu disponible brut (en %)	Évolution 2021/2020 en valeur (en %)
Rémunération des salariés <sup>1</sup> , dont :	1	1 305,5	84,0	7,3
salaires et traitements bruts		977,9	62,9	7,4
Revenu mixte, dont :	2	125,6	8,1	6,0
entrepreneurs individuels		125,6	8,1	6,0
entrepreneurs individuels hors impôts et subventions d'exploitation		120,8	7,8	12,0
Revenu du patrimoine	3	289,8	18,6	3,5
<b>Revenu primaire</b>	<b>4=1+2+3</b>	<b>1 720,9</b>	<b>110,7</b>	<b>6,5</b>
Impôts sur le revenu et le patrimoine	5	- 248,7	- 16,0	3,7
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées, dont :	6	- 151,2	- 9,7	6,0
cotisations sociales à la charge des salariés		- 121,0	- 7,8	6,7
Cotisations sociales employeurs versées	7	- 327,7	- 21,1	7,1
Prestations sociales reçues en espèces	8	559,4	36,0	- 1,5
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)	9	2,2	0,1	97,9
<b>Revenu disponible brut (RDB)</b>	<b>(4+5+6+7+8+9)</b>	<b>1 554,9</b>	<b>100,0</b>	<b>4,0</b>

1 La rémunération des salariés recouvre les salaires et traitements bruts et les cotisations sociales à la charge des employeurs.

**Lecture :** en 2021, les salaires et traitements bruts s'élèvent à 977,9 milliards d'euros, en hausse de 7,4 % par rapport à 2020.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.

## ► 3. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut et du revenu arbitrage par unité de consommation



**Lecture :** en 2021, le pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation a été multiplié par 2,7 par rapport à 1960.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2014.